

AVIS PUBLIC



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Modifications proposées au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

Lors de son assemblée du 25 avril 2022, le conseil municipal a adopté, par la résolution CM22 0524, le projet de règlement P-17-055-1 afin de modifier le règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (ci-après règlement 17-055).

Le règlement proposé aura pour effet d'ajuster et de remplacer certains articles du règlement, pour :

- apporter des précisions quant aux définitions du règlement, notamment à l'égard des logements sociaux et de la superficie de plancher d'un bâtiment;
- préciser la portée du règlement à l'égard de la cession d'un terrain ou du versement d'une somme destinée à un centre de services scolaire;
- préciser les parties de l'immeuble qui doivent être prises en compte dans le calcul de la valeur du site lorsqu'il s'agit d'un projet mixte;
- préciser les paramètres d'application lors de demandes subséquentes relatives à un projet de redéveloppement.

Le règlement proposé ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation est désignée pour consulter la population de la Ville de Montréal sur les modifications proposées. L'assemblée publique de consultation vise à éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal.

DATE ET HEURE : Mercredi 21 septembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30

Salle du conseil, Hôtel de Ville de Montréal-Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5

L'assemblée sera disponible en webdiffusion. Le lien pour visionner la **séance en webdiffusion** sera disponible le jour de l'assemblée à l'adresse suivante :
<https://tinyurl.com/CM22-0524>.

Lors de cette assemblée, le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal présentera les modifications proposées au règlement 17-055. La présentation sera suivie d'une période de questions et de commentaires du public présent dans la salle d'assemblée. Ensuite, une période sera consacrée à la lecture des questions et commentaires du public qui assistent à distance à l'assemblée. Enfin, l'assemblée se conclura par une période de questions et commentaires des membres de la Commission.

PARTICIPER EN POSANT UNE QUESTION OU EN ÉMETTANT UN COMMENTAIRE

La Commission invite toute personne qui souhaite poser une question ou émettre des commentaires en lien avec l'objet de la consultation à s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne disponible sur la page de la consultation, **entre le mardi 30 août 2022 et le mercredi 21 septembre 2022 à 13 h 00**. Il sera également possible de s'inscrire sur place pour les personnes qui se présenteront à l'assemblée.

DOCUMENTATION

La documentation utile pour comprendre la proposition de modification est disponible pour consultation sur le site web des commissions à la page consacrée à la consultation : <https://tinyurl.com/CM22-0524>

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir copie des documents en appelant au 514 872-3770 ou par courriel : commissions@montreal.ca.

Le projet de règlement P-17-055-1 peut également être consulté au Service du greffe de la Ville de Montréal.

RENSEIGNEMENTS : Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
Télécopieur : 514 872-5655
www.ville.montreal.qc.ca/commissions
commissions@montreal.ca
[@Comm_MTL](https://twitter.com/Comm_MTL)

Fait à Montréal, le 30 août 2022

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat

DATE DE PARUTION : LE MARDI 30 AOÛT 2022 – LE DEVOIR